



Depuis le 08 novembre 2012 la Brigade des Stupéfiants, sous la houlette de son nouveau Commandant de Brigade, a entamé une vaste opération de démantèlements des dépôts en situation irrégulière. En deux jours d'opération, la brigade a procédé à la saisie d'une importante quantité de médicaments, de matériels de soin, de cachet de médecin et, deux dépositaires sont déjà sous les verrous. Nous avons approché le Commandant de Brigade pour en savoir davantage sur cette opération.

Dr Coumaré: Bonjour M. le Commandant de la Brigade des Stupéfiants, pouvez-vous vous présenter aux visiteurs du site web du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens du Mali (CNOP) ?

Le Commandant de Brigade: bien sûr, je suis le Commissaire Divisionnaire Amadou Traoré en charge de la Brigade des Stupéfiants depuis bientôt deux mois et demi.

Dr Coumaré: justement, pouvez-vous nous préciser les missions de ce service.

Le CB: La Brigade des Stupéfiants est une unité spéciale créée au sein de la Direction de la Police Judiciaire par arrêté n°20110700 / MSIPC-SG du 02 mars 2011. Elle a une compétence sur toute l'étendue du territoire nationale. Et, Conformément à son arrêté de création ci-dessus cité, la brigade des Stupéfiants est chargée de:

- mettre en œuvre les mesures pour lutter contre les infractions à la législation sur les

stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs;

- collecter les renseignements et les exploiter en vue de prévenir ou de réprimer les infractions à la législation sur les stupéfiants;
- collaborer avec les autres services de répression dans le domaine des stupéfiants;
- participer aux actions de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants;
- élaborer les statistiques de saisies de stupéfiants;
- participer à la destruction des produits pharmaceutiques et stupéfiants saisis sur les trafiquants;
- participer à la lutte contre l'exercice illégal de la profession de pharmacien et la vente illicite des médicaments.

Dr Coumaré: Depuis le 08 novembre vous avez entrepris des opérations de démantèlements de dépôts illégaux à Kalabankoro, Tiebani et Kabala, qu'en est-il réellement ?

Le CB: En effet, la lutte contre l'exercice illégal de la profession de pharmacien et la vente illicite des médicaments relève de nos prérogatives. Après notre nomination, nous avons pris contact avec le CNOP pour établir un partenariat et coordonner nos activités dans le cadre de cette lutte. C'est ainsi que nous avons tenu une rencontre sur la question le mardi 06 novembre 2012 dans la salle de réunion des ordres de la santé avec les professionnels du médicament. Suite à cette rencontre le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Koulikoro nous a adressé une requête de démantèlement de dépôts illégaux dans la région de Koulikoro le 07 novembre 2012. Le 08 novembre, nous avons lancé une première opération qui a concerné quatre (4) dépôts mais, les opérations vont se poursuivre et s'étendre au reste de la région dès la semaine prochaine. Par ailleurs ces opérations ne concernent pas seulement la région de

Écrit par Dr Soumaïla COUMARE
Samedi, 10 Novembre 2012 20:25

Koulikoro, tous les dépôts en situation irrégulière sont concernés.

Dr Coumaré: Quelles sont les difficultés rencontrées par votre unité dans l'exécution de ses mission ?

Le CB: Avec les différentes opérations initiées depuis notre arrivée, il se pose déjà un problème d'effectif, la secrétaire est souvent obligée d'être sur le terrain et, à l'occasion nous sommes obligés de faire le secrétariat. Le service dispose d'un seul ordinateur en bon état mais qui n'est pas toujours fonctionnel et, il n'est pas rare que nous soyons obligés d'utiliser notre ordinateur portable personnel. Nous avons un manque de moyen logistique et le matériel roulant n'est pas toujours en bon état. Nos locaux sont exigus, vétustes, ne sont plus étanches et la toiture ne tient plus bon. Pour toutes ces raisons, nous avons souvent de l'eau dans les bureaux pendant la période des pluies.

Dr Coumaré : Avez-vous un dernier mot à l'endroit des dépositaires en situation irrégulière?

Le CB : Au-delà de ces dépositaires, notre dernier mot s'adresse à l'ensemble des maliens. Avec l'avènement de la démocratie le malien se plaint à dire que nous sommes dans un Etat de droit. Ce qui est juste, mais, en disant cela il réclame toujours quelque chose, tout en oubliant que le droit impose aussi des obligations. Nous demandons donc à l'ensemble de nos concitoyens de s'acquitter de leurs obligations tout en continuant à réclamer leur droit.

Dr Coumaré : Merci d'avoir répondu à nos questions.

Le CB : A vous pareillement.

Interview réalisé le 09 novembre 2012 par Dr COUMARE Soumaïla, administrateur du site web du CNOP, dans les locaux de la Brigade des Stupéfiants.